

## Conseil Syndical du 14 novembre 2018

Sur convocation du Président, le Conseil syndical de l'ASRL s'est tenu le 14 novembre 2018 à partir de 20h30

Membres présents : *Jean-Claude Bennery (Président), Bernard Leleu (Vice-président), Pierre-Louis d'Illiers (Directeur), Laetitia Gourbe (commune d'Olivet), Jean-Michel Vinçot (commune d'Orléans), François Nicourt (commune de St Pryvé St Mesmin), Frédéric Kondoszek (Brochet olivetain), Françoise Absolu, Alain Pelletier, Jack Nioche, Guy Touchard, Jean-Claude Rabourdin, Fernand Gourlot, Claude Lancrenon, Michel Klingemann, Denis Fournier.*

Membres excusés : *Christophe Dupont, Olivier Nioche.*

Participant à titre consultatif : *Fabienne d'Illiers (C.L.É.) Stéphane Thauvin, Sylvain Pinault.*

La séance est ouverte par le M. Bennery, Président, à 20h30 au siège de l'ASRL, au 336 allée Sainte Croix.

Deux pouvoirs ont été reçus pour les membres présents.

### 1. Approbation du procès verbal du 26 avril 2018

Le PV transmis par courriel est soumis à l'approbation du Conseil.

Résultat du vote :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le PV est adopté.

### 2. Gestion des vannes

Bernard Leleu présente la note de mode opératoire « les niveaux d'eau et la gestion des vannes » joint en annexe du présent procès verbal.

Il relève deux points d'attention :

- Le niveau d'eau de la Loire n'a pas baissé depuis 1962. Ce point a été affirmé et démontré par M. Stéphane Binet, expert hydrologue auteur d'un rapport récent sur le fonctionnement du Loiret ;
- Aujourd'hui (mi-novembre), après quatre mois de sécheresse, il y a un débit satisfaisant de 0,5 m<sup>3</sup>/seconde au pont Bouchet.

Le mode opératoire présenté se fonde sur la pratique actuelle des gardes-rivière de l'ASRL, modifié par Bernard et Guy pour répondre à certaines inquiétudes.

Le descriptif distingue trois types d'ouvrage pour la gestion des niveaux :

- *Les déversoirs (cotés D dans le document)*
- *Les vannes de décharge des moulins*
- *Les vannes de crue*

La gestion actuelle des vannes est fondée sur trois principes.

*a) Principe de circulation entre les bassins*

Le principe premier est de maintenir la circulation de l'eau entre les bassins. Pour cela, les gardes rivière maintiennent à minima UNE vanne de décharge ouverte entre les cinq bassins principaux qui jalonnent le Loiret entre Saint Samson et Saint Santin.

Ce principe permet de concilier continuité écologique, protection du bâti sur les rives et production électrique de certains moulins.

*b) Principe de fermeture des vannes de crue hors des périodes critiques*

Les vannes de crues, et en particulier les derniers ouvrages construits en maîtrise d'ouvrage ville d'Olivet, sont réglementées par un arrêté préfectoral de 2014 qui en prescrit la fermeture permanente hors période de crue avérée.

Toutefois, la pratique des gardes rivière est moins rigide, particulièrement pour les vannes V2 (vanne de crue du sentier des prés) et V5 (vanne de crue de la grille chinoise). Cette pratique d'ouverture plus souple est justifiée par la nécessité d'une réaction rapide et efficace pour assurer une bonne circulation de l'eau vers les bassins aval, particulièrement en cas de risque écologique ou sanitaire.

Par ailleurs, il existe des réserves sur l'applicabilité de l'arrêté préfectoral précité dans un environnement réglementaire très largement évolutif en matière de gestion des milieux aquatiques (compétence GEMAPI de la loi NOTRe de 2015 partiellement modifiée en août 2018).

*c) Principe de gestion des vannes selon les cotes de niveau*

- *Vanne V2 : ouverture à la cote -35 de l'échelle limnimétrique de la vanne ;*
- *Vanne V5 : ouverture à la cote -30 de l'échelle limnimétrique de la vanne.*

Sur le bassin des Tacreniers, les vannes V9, V10 et V13 sont ouvertes à la cote -20 de la pierre de niveau du moulin des Tacreniers.

Sur le bassin de Saint Santin, les vannes V14 sont ouvertes à la cote -60 de la pierre de niveau du moulin de St Santin.

Le Président ouvre les débats sur l'adoption de ce « mode opératoire » de gestion des vannes.

Fabienne d'Illiers précise que l'ASRL n'est pas seul décisionnaire en cette matière : « il faut éviter de considérer le Loiret comme le fond de son jardin ». Elle veut éviter que le Conseil syndical adopte une position contradictoire avec les conclusions des récentes assises de la rivière du Loiret.

Suit un échange entre Bernard Leleu, Fernand Gourlot, Claude Lancrenon et Fabienne d'Illiers portant sur les informations communiquées par monsieur Stéphane Binet le 13 novembre, particulièrement sur les deux points :

- Le niveau de la Loire n'a pas évolué depuis 1962. Fabienne d'Illiers précise que à sa connaissance, selon Stéphane Binet ce niveau a baissé si l'on se réfère à une période plus longue (siècle) ;
- Selon les échanges avec Stéphane Binet, il semble que l'aquifère souterrain alimentant le Loiret n'ait pas changé de façon significative depuis 1820.

A la demande du président, le film présenté aux assises de la rivière du Loiret, décrivant le Loiret en 2040, est projeté en séance.

En référence aux situations prospectives décrites par le film, M. Bennery fait observer que la pratique actuelle est d'ouvrir en permanence les vannes de décharge et de moduler l'ouverture/fermeture des vannes de crue en fonction des conditions concrètes. Il rappelle que la gestion des vannes se fait avec son accord et sous sa responsabilité depuis qu'il est Président.

Il note que lors des 3 dernières années, avec cette gestion, il n'a pas été constaté de prolifération d'algues dangereuses, ni mortalité piscicole anormale

S'agissant de la validation du mode opératoire présenté, Claude Lancrenon attire l'attention sur la nécessaire prudence à respecter pour la gestion du Loiret. Cette gestion doit se faire « par bief », sans prescription brutale et générale, en respectant les deux visages du Loiret qui est à la fois une rivière et un patrimoine bâti.

Fabienne d'Illiers et Jean-Michel Vinçot débattent sur la pertinence de la gestion des vannes pratiquée et décrite ci-dessus. Particulièrement, le maintien en position fermée des vannes de crues en période de basses eaux est discuté, ainsi que son impact sur le niveau de la rivière et celui de la nappe alluviale.

Stéphane Thauvin précise que, à son avis, le niveau de la nappe n'est guère impacté par les ouvertures-fermetures des vannes de crue. Il rappelle que la nappe qui alimente le Loiret n'est pas un réservoir mais plutôt une nappe de transit.

Fabienne d'Illiers fait part de sa contrariété liée à l'absence de consensus sur la nécessité d'ouvrir les vannes de crue y compris en basses eaux. Elle évoque les opportunités que les prochaines élections municipales pourraient donner pour le financement de projets consensuels résultant des assises, opportunités que les divergences constatées pourraient réduire.

S'agissant de l'actuelle municipalité, Jean-Claude Bennery évoque la rencontre entre l'ASRL et le Maire d'Olivet sur la gestion des vannes.

Sur une question concernant les attentes des gardes rivière, Sylvain Pinault précise quatre points :

- Il regrette de ne pas avoir été associé à la définition du mode opératoire de gestion des vannes (« personne ne m'a questionné à ce sujet alors que c'est moi qui nettoie et manœuvre les vannes depuis 25 ans »)...
- Ses repères pour la gestion des vannes reste les pierres de niveau de l'ingénieur Rigollot, même si la baisse du niveau de la rivière conduit depuis plus de 30 ans à manœuvrer les vannes à une cote plus basse que ces pierres ;
- Les manœuvres d'ouverture et fermeture des vannes doit se faire et se fait en bonne intelligence et coopération avec les propriétaires riverains ;
- Selon lui, et d'expérience, la gestion des vannes de crue ne doit pas être identique à celle des vannes de décharge et, particulièrement, ne saurait conduire à laisser ouvertes en permanence la totalité des vannes de décharge et de crue.

Guy Touchard recentre le débat sur le projet de mode opératoire qui est conçu comme un projet « médian » entre les positions exprimées. Le projet ne propose pas l'ouverture permanente des vannes de crue et promeut une pratique existante respectueuse des mesures de précaution indispensables à la gestion des vannes.

Sur une question d'Alain Pelletier, Stéphane indique que la fermeture récente, trois mois, de la vanne de crue du sentier des prés a eu pour effet une montée des bassins amont de 28 cm mais avec parallèlement, une montée de la Loire de 60 cm et une pluie de 15 mm. Ensuite, malgré les vannes fermées, le niveau est redescendu de 15 cm. Le gain après fermeture des vannes a donc été de 13 cm.

Françoise Absolu attire l'attention sur la nécessité de prendre en compte la baisse des niveaux dans son impact sur les bâtiments riverains mais aussi sur les arbres.

Suit un débat, un peu hors du sujet, sur l'impact réel ou estimé de l'effacement du barrage de Gobson sur l'accumulation de sable en aval de l'embouchure du Dhuy.

Enfin, s'agissant de l'effet de la baisse des niveaux sur les bâtiments et le risque d'affaissement de certains, Fabienne d'Illiers et Jean-Michel Vinçot souhaitent qu'un inventaire des bâtiments « à risque » soit mené pour en étudier l'impact réel.

À ce point des débats, le président Bennery, considérant que le mode opératoire proposé n'emporte pas une franche adhésion, ne soumet pas ce projet au vote.

### **3. Bilan du faucardage 2018**

Présentation de la campagne de juillet 2018 par Stéphane et Sylvain :

- Comme l'an dernier, les collectivités publiques prennent en charge le faucardage sur un chenal de 20 mètres de large sur la partie centrale du Loiret ; pour leur part, l'ASRL, l'Aviron et le Brochet assureront le financement du faucardage en aval jusqu'au moulin de Saint Samson ;
- La compétence GEMAPI, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, est confiée à la métropole. De ce fait, la nouvelle campagne de faucardage a été confiée par Orléans Métropole à un nouveau prestataire qu'a retenu aussi l'ASRL pour bénéficier de la mutualisation des coûts de transport aller-retour du bateau faucardeur ;
- Le coût 2018 pour l'ASRL a été de 11 k€ ;
- Le volume traité (77 tonnes) est très réduit par rapport aux 150 tonnes traitées les années précédentes. Une moindre densité des herbes pourrait expliquer une partie de cette différence.

Il est à noter que le Brochet Olivétain et l'Aviron souhaiteraient que l'ASRL assure, en 2019, le traitement du bassin aval de Saint Samson.

### **4. Tarifs de redevances riverains et de navigation pour 2019**

Sur proposition du président les évolutions suivantes sont votées :

- Redevances riverains : + 1%
- Redevance navigation : +0%

Résultat du vote :

- Pour : 14

- Contre : 0
- Abstention : 0

La proposition du président est adoptée.

## 5. Budget initial pour 2019

Les documents ont été transmis par mail aux syndicats.

Stéphane Thauvin présente les documents budgétaires transmis qui apparaît très semblable au BI de 2018. Le BI est soumis au vote :

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le budget initial pour 2019 est adopté.

## 6. Questions diverses

- **Démission du Directeur chargé de la communication** : le président Bennery fait part de la démission présentée il y a plusieurs mois par Pierre-Louis d'Illiers de son mandat de Directeur chargé de la communication. Il remercie Pierre-Louis pour le travail fourni depuis 5 ans, particulièrement pour le bulletin de l'ASRL. Il conviendra de trouver un successeur pour cette mission nécessaire à notre fonctionnement.
- **Repas de Noël** : il est fixé au mercredi 12 décembre prochain ;
- **Demande de stationnement d'un bateau habitable** : l'ASRL a été saisi par un non-riverain pour lui permettre de stationner son bateau de 9 mètres de long sur les rives du Loiret. Compte-tenu des incertitudes sur le bon traitement des eaux usées et des déchets de ce logement flottant, le syndicat donne un avis défavorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le secrétaire de séance

Pierre-Louis d'Illiers

le président

Jean-Claude Bennery